BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1357

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

904 282 084 RCS Lyon.
RESILIENCE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100.00 EUR.
Adresse : 82, Cours Vitton, 69006 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : EQUINOX Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros Siège social : 456 Chemin de la Geobertière 69170 SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE 848 173 308 RCS VILLEFRANCHE-TARARE RESILIENCE Société par actions simplifiée au capital de 100 euros Siège social : 82 cours Vitton 69006 LYON 904 282 084 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE RESILIENCE PAR EQUINOX Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 novembre 2023, La Société EQUINOX, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 456 Chemin de la Geobertière 69170 SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE, immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 848 173 308, et la Société RESILIENCE, SAS au capital de 100 euros, dont le siège social est 82 Cours Vitton 69006 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 904 282 084, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société RESILIENCE par la société EQUINOX. RESILIENCE ferait apport à titre de fusion-absorption à EQUINOX de la totalité de son actif, soit 93.710 €, moyennant la prise en charge de la totalité de son passif, soit 36.317 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 57.393 €. En vue de rémunérer l'apport effectué par la Société RESILIENCE, la Société EQUINOX procéderait à une augmentation de capital de 355 € par création de 355 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune attribuées à l'associé unique de la RESILIENCE, à raison de 1 action de RESILIENCE pour 3,55 parts sociales de EQUINOX. Le montant de la prime de fusion prévu est de 57.038 euros. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société RESILIENCE depuis la date du 1er janvier 2023 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la Société EQUINOX. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante et par de l'associé unique de la société absorbée du projet de fusion. Conformément à l'article L 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de Commerce de LYON le 17 novembre 2023 au nom de la société RESILIENCE, - au greffe du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE le 17 novembre 2023 au nom de la société EQUINOX. Les créanciers

des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Dépôt légal RCS LYON et RCS VILLEFRANCHE-TARARE Pour avis Le Gérant de EQUINOX Le Président de RESILIENCE.

